

## FICHE D'AIDE À LA RECHERCHE D'UN DOCUMENT D'URBANISME

---

### 1. Recherche relative à des documents d'urbanisme ayant reçu un certificat de conformité antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Le site Internet des Archives de Paris propose un moteur de recherches topographiques qui référence la majorité des dossiers conservés par nom de voie (permis, dossiers de voirie, casier sanitaire, fichier immobilier) :

<http://archives.paris.fr/s/1/recherches-topographiques/>?

En remplissant le champ *nom de la voie* (sans le numéro), apparaîtra l'ensemble des documents d'urbanisme conservés aux Archives de Paris (classés par nom et numéro de voie). Cette interrogation vous permettra de relever les références (ou cotes) indiquées sur les pages de résultats qui seront nécessaires à votre consultation des documents originaux en salle de lecture des Archives de Paris. À l'issue de votre consultation, vous pourrez, le cas échéant, demander la reproduction de tout ou partie des plans consultés. Les informations pratiques relatives aux horaires d'ouverture et modalités de consultation sont disponibles à cette même adresse web. Vous pouvez également directement venir vous renseigner en salle de lecture.

Pour les permis dont le **certificat de conformité** a été reçu entre 2005 et 2007 (actuellement en cours de conditionnement et cotation), il convient d'interroger le personnel des Archives de Paris.

Pour les **permis demandés entre 1989 et 2006 mais dépourvus de déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux** (actuellement en cours de conditionnement et cotation), il convient d'interroger le personnel des Archives de Paris.

Pour les permis dont le **certificat de conformité** a été reçu **postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2008**, il convient de vous adresser au [Bureau d'accueil et de services à l'utilisateur](#) (BASU) de la direction de l'urbanisme - 6, promenade Claude Lévi-Strauss - 75013 Paris.

En cas de **recherche d'installation classée (ICPE)** sur un terrain, il convient de vous adresser à la **Préfecture de Police**, Direction des transports et de la protection du public, Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires, Pôle installations classées pour la protection de l'environnement, 1, rue de Lutèce, 75004 Paris.

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/demarches/installations-classees>

## 2. Résultat de l'interrogation du [moteur de recherches topographiques](#) : les différents types de documents et leurs modalités d'accès

### DP, DT, RV

Les documents de type déclaration préalables (DP), de travaux (DT) et d'autorisation de ravalement (RV) ne sont jamais collectés par les Archives de Paris. Ces documents sont conservés 6 ans par la [Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris](#), avant destruction. Durant les 6 ans, contacter le [Bureau d'accueil et de services à l'utilisateur](#) (BASU) ou via [www.paris.fr](http://www.paris.fr).

### Permis de construire avec autorisation préfectorale

Les dossiers de permis de construire instruits par les services préfectoraux de Paris concernent des constructions, installations ou travaux réalisés pour des établissements recevant du public (institutions publiques ou privées). Ils concernent également les ouvrages de production ou de stockage d'énergie. Leur identifiant interne référencé dans le [moteur de recherches topographiques](#) du site des Archives de Paris comprend, dans la plupart des cas la lettre P. Ex : PC 075 010 97 P 3974.

### Permis de démolir

Les dossiers conservés aux Archives de Paris couvrent la période 1971-2001. Les cotes sont intégralement référencées dans le [moteur de recherches topographiques](#).

**Attention :** les dossiers datés de 1992 à 2001 sont le résultat d'une sélection effectuée selon l'intérêt historique et/ou le refus donné par le Commission du vieux Paris.

### Casiers sanitaires (3589W)

Ils récapitulent l'état des logements en vue de l'implantation des canalisations d'évacuation des eaux usées. Ils comportent des plans, pour l'essentiel de passage des canalisations (majoritairement plans de rez-de-chaussée et caves, *mais quelques élévations peuvent s'y trouver*). Ils sont librement communicables en salle de lecture.

### Fichier immobilier (3184W et 3966W)

Créé par l'ordonnance n°45-2394 du 11 octobre 1945 relative à la crise du logement. Y sont rassemblés des enquêtes d'occupation, des recensements, certificats et ordres de réquisition. **Aucun plan ne s'y trouve**. Alimentés jusqu'au début des années 2000, ces dossiers contiennent potentiellement des informations datées de moins de 50 ans, relatives à la vie privée des personnes. En conséquence, l'accès est obligatoirement accordé par [dérogation](#). La procédure dure deux mois incompressibles. Pour la mettre en œuvre, envoyez un courriel à [dac.archives@paris.fr](mailto:dac.archives@paris.fr).

### Sommier foncier

Le sommier des biens immeubles se présente sous forme de registres établis entre 1809 et 1945 par le bureau du contrôle central de l'Enregistrement. Il traduit l'exercice du contrôle des mutations de propriété. Le droit de mutation est un impôt payé à l'occasion d'un changement de propriétaire d'un immeuble (logement, terrain, local professionnel). Ce changement peut faire suite à une vente, une succession ou une donation. Est mentionné, sous chaque numéro d'immeuble, le nom du ou des propriétaires successifs, la nature du bien (maison, jardin...), les références des actes de mutation de propriété : nature de la mutation, date et nom du notaire, date de l'enregistrement.

- Pour les sommiers de la première série (1809-1859) seuls les 12 premiers arrondissements anciens sont concernés. Les baux de location peuvent être mentionnés sur la page de droite du registre.

- Lorsque que la page est rayée avec la mention « refondu », il convient de se reporter au sommier de la même adresse pour la période chronologique suivante, s'il existe.

- Pour la période 1942-1979, des compléments pour les 12<sup>e</sup> à 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements sont détaillés dans les [inventaires en ligne](#), (Archives fiscales > Enregistrement > Contrôle > Mutation de propriété), mais n'apparaissent pas dans les résultats du moteur de recherches topographiques. Ces dossiers contenant des informations datées de moins de 50 ans, leur accès est obligatoirement accordé par [dérogation](#). La procédure dure deux mois incompressibles. Pour la mettre en œuvre, envoyez un courriel à [dac.archives@paris.fr](mailto:dac.archives@paris.fr).

- Pour retrouver le fil de l'histoire du bien foncier, avant 1900, il est possible de faire une recherche de [transcription hypothécaire](#), à partir du nom du propriétaire (après 1900, les documents hypothécaires sont toujours conservés par les services fiscaux).

**Attention : [les actes notariés sont à rechercher auprès du Minutier central des notaires parisiens aux Archives nationales](#).**

### Calepins des propriétés bâties (D1P4)

Ce sont des carnets fiscaux récapitulant les prélèvements fonciers et locatifs par étages et appartements. Ils **ne contiennent aucun plan**. Alimentés du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1980, ces dossiers comprennent potentiellement des informations datées de moins de 50 ans, relatives à la vie privée des personnes. En conséquence, l'accès **aux articles D1P4 1710 à la fin** n'est accordé que par [dérogation](#) préalable. La procédure dure deux mois incompressibles. Pour la mettre en œuvre, envoyez un courriel à [dac.archives@paris.fr](mailto:dac.archives@paris.fr). Pour les articles 1 à 1709, voir l'information ci-après (documents amiantés).

### Plans statistiques

Ils détaillent les aménagements de voirie et le mobilier urbain par voie parisienne (1860-1920).

### Documents amiantés

Tous les dossiers de la série VO11 et les articles 1 à 1709 de la sous-série D1P4 (calepins du XIX<sup>e</sup> siècle) atteints par l'amianté sont désormais retirés de la communication. Ils ne seront pas disponibles avant plusieurs années. Une collection non exhaustive de plans extraits de la sous-série VO11 et restaurés est toujours communicable. Vérifier si votre adresse en fait partie : [VO11 3 à 649](#) ; [VO11 650 à 969](#) ; [VO11 970 à 1364](#).